

CHAMPIONNAT R1 MIXTE AURA MASTER-VETERAN LES

24-25-26 OCTOBRE 2025

PLAN D'EAU DES MARTAILLES 63



EN PARTENARIAT AVEC LE CD 63 , L'AAPPMA LA CLERMONTOISE



Infos SITE et SECTEURS

Poissons dominants	Plaquettes, gardons, chats. Poissons bonus : Carassins
--------------------	--

	Accès
Secteur A	45.834670, 3.284672
Secteur B	45.833683, 3.283900
Secteur C	45.832943, 3.287317

	Profondeur	
Secteur A	2,5 à 4 m	
Secteur B		
Secteur C		

Le tirage des places et des secteurs sera fait avec les grilles FFPSED

LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	11,5 m max	Anglaise et bolognaise autorisées (feeder ou plombée interdites)
Amorce	17 L	Tamisée, non tassée, terres comprises
Esches totales	2 L	
Fouillis et vers de vase	1 LITRE	
Vers de terre	0,5 LITRE	Entiers

(*) Les esches doivent être présentées dans des boîtes de mesure sans maintien du couvercle



Bonjour Mrs les compétiteurs,

C'est avec un grand plaisir que le CD 63 vous accueille sur le site des Martailles à l'occasion de ce championnat R1 mixte AURA, master vétérans.

Ce plan d'eau de 17 Ha, bien connu des pêcheurs Auvergnats, abrite un cheptel piscicole riche et varié. Assurément un excellent terrain de jeu pour ce championnat !

Vous trouverez en suivant toutes les informations nécessaires afin d'aborder cette épreuve dans les meilleures conditions possibles.

Le jour « J » notre équipe de bénévoles mettra tout en œuvre pour vous satisfaire et faire que ce week-end de pêche soit une réussite.

[A bientôt sur notre parcours et que le meilleur gagne !](#)

HORAIRES

	Manche 1	Manche 2	Manche 3
Rendez-vous	9h30		
Tirage au sort	9h45	9h45	
Entrée dans les box	10h00	10h00	10h00
Début des contrôles (*)	10h45	10h45	10h45
Amorçage	11h50	11h50	11h50
Début de la manche	12h00	12h00	12h00
5 minutes	14H55	14H55	14H55
Fin de la manche	15h00	15h00	15h00
Palmarès			17h30

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1		PLAN D EAU DES MARTAILLES	45.831744, 3.286048
Manche2	X		
Palmarès	X		

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	PASCAL SACLIER	+33 6 52 43 26 98	pascal.saclier1@sfr.fr
Inscription et Forfait	AUJON PATRICK	+33 6 19 60 48 76	paujon@ffpsed.fr
Renseignement technique	MICHEL RONGET	+33 6 27 64 68 32	

Règlement particulier :

Règlement ffpsed .

Permis de pêche du Puy de Dome ou Interfédéral OBLIGATOIRE

Licence 2025 à jour.

Les secteurs sont donné à titre indicatif, ceux ci seront utilisé en fonction du nombre de participants.

Pas de chariot. Voiture à proximité sur tous les postes. Attention aucune voiture stationnée sur le chemin qui doit rester libre à la circulation.

Entraînements autorisés sur les secteurs jusqu'au jeudi 23 octobre à 12h00

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7€. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 12 OCTOBRE 2025

